



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE INDRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 17 - MARS 2015

SOMMAIRE

36 - Préfecture de l'Indre

Secrétariat Général

Arrêté N °2015083-0002 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Robert FORTÉ, Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur départemental des finances publiques de l'Indre	1
Arrêté N °2015083-0003 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture au public des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Indre	5



PREFECTURE INDRE

Arrêté n ° 2015083-0002

**signé par
Alain ESPINASSE, Préfet de l'Indre**

le 24 Mars 2015

**36 - Préfecture de l'Indre
Secrétariat Général
SCIC - Service de la coordination interministérielle et du courrier**

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Robert FORTÉ, Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur départemental des finances publiques de l'Indre

PREFET DE L'INDRE

SECRETARIAT GENERAL
Service de la coordination interministérielle
et du courrier
Affaire suivie par Bernadette BÉCHU

ARRETE n°
portant délégation de signature à Monsieur Robert FORTE,
Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur départemental des finances publiques de l'Indre.

Le Préfet de l'Indre,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le code du domaine de l'Etat ;

VU le code de l'environnement ;

VU l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le décret du 2 août 2012 portant nomination de M. Jean-Marc GIRAUD, en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture du département de l'Indre ;

VU le décret du 10 octobre 2014 portant nomination de M Alain ESPINASSE en qualité de Préfet du département de l'Indre ;

VU le décret du 10 mars 2015 portant nomination et affectation de M. Robert FORTE, Administrateur Général des Finances Publiques en qualité de Directeur Départemental des finances publiques de l'Indre ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014307-0024 du 3 novembre 2014 portant délégation de signature à Monsieur Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques, Directeur départemental des finances publiques de l'Indre ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture de l'Indre,

A R R E T E

Article 1er. - Délégation de signature est donnée à Monsieur Robert FORTE, administrateur général des finances publiques, Directeur départemental des finances publiques de l'Indre, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'État des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux	Art. L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R. 3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R. 3211-25, R. 3211-26, R. 3211-39, R. 3211-44 R. 3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, art. A. 116 du code du domaine de l'Etat, art. R. 322-8-1 du code de l'environnement.
2	Passation au nom de l'État des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'État.	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'État.	Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur.	Art. R. 2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
5	Attribution des concessions de logements.	Art. R. 2124-67, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.
6	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.

Article 2. – Monsieur Robert FORTE, administrateur général des finances publiques, Directeur départemental des finances publiques de l'Indre, peut donner sa délégation aux agents placés sous son autorité, pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation. Cette délégation de signature sera prise, au nom du Préfet de l'Indre, par arrêté de subdélégation qui devra être transmis au Préfet de l'Indre aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 3. – Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2014307-0024 du 3 novembre 2014, portant délégation de signature à Monsieur Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques, Directeur départemental des finances publiques de l'Indre.

Article 4. – Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Indre et le Directeur départemental des finances publiques de l'Indre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.



Alain ESPINASSE



PREFECTURE INDRE

Arrêté n ° 2015083-0003

**signé par
Alain ESPINASSE, Préfet de l'Indre**

le 24 Mars 2015

**36 - Préfecture de l'Indre
Secrétariat Général
SCIC - Service de la coordination interministérielle et du courrier**

Arrêté préfectoral portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture au public des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Indre

ARRETE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Robert FORTE, administrateur général des finances publiques, en qualité de Directeur départemental des finances publiques de l'Indre, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les arrêtés relatifs aux jours et horaires d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques de l'Indre

Article 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2014325-0003 du 21 novembre 2014 portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture au public des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture et le Directeur départemental des finances publiques de l'Indre, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de L'Indre.



Alain ESPINASSE